



16ème législature

Question N° : 17025	De M. Pierre Morel-À-L'Huissier (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Lozère)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur et outre-mer		Ministère attributaire > Intérieur et outre-mer
Rubrique > sécurité des biens et des personnes	Tête d'analyse >Financement des associations agréées de sécurité civile	Analyse > Financement des associations agréées de sécurité civile.
Question publiée au JO le : 09/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le financement des associations agréées de sécurité civile. Ces associations, deuxième pilier fort de la sécurité civile, au nombre d'une quinzaine, bénéficient de près de 200 000 bénévoles, dont 70 000 formés au même titre que les sapeurs-pompiers. Ces bénévoles ne reçoivent aucune gratification. Ces associations interviennent sur l'ensemble des crises affectant le territoire français. Elles sont pourtant le parent pauvre des financements publics alors même qu'elles constituent une force d'appui essentielle. Il lui demande quelles réflexions sont menées à l'heure actuelle pour soutenir financièrement lesdites associations.